



Peut on retenir un algerien qui a fini sa peine ave une fille fra

Par **vodka23**, le **04/04/2014** à **23:19**

bonsoir, j ai un Ami Algerien a Nice qui a fini sa condanation en sortant il a etait retenu en retention a Nice alors qu il avait ses papiers de sejour qu on lui a pris pendant sa condanne il a une fille de 16 ans a Nice avec une femme francaise il lui envoyer sa pension alimentaire car il dit que c normal et elle lui revenait NPAI il a des extrait d acte de naissance de sa fille mais n a pu de nouvelle de sa part depuis 2011 alors que a fille l appelait toujours en n°masque il est desespere pese 50 kilos et on ne veut pas le relacher que peut ton faire pour lui cc un homme formidable il connu sa femme Christelle en Algerie elle avait 17 ans quand elle l a connu et voulait des enfants a tout prix il on eut cette fille qui s appelle Fadila ils ont fait en Algerie un mariage culturel mais elle voulait pas de mariage traditionnel par contre elle en voulait a son argent belles vacances et argent de poche.SVP pourrais je avoir une reponse assez rapidement je suis inquiete pour lui en vous remerciant. LINARES MC

Par **domat**, le **04/04/2014** à **23:34**

bjr,
un homme formidable qui sort de prison cela existe mais on peut quand même s'interroger sur les raisons de sa condamnation d'autant que ni son épouse, ni sa fille ne veulent le revoir.
le mariage a-t-il été transcrit sur l'état civil français ?
a-t-il reconnu son enfant et a-t-il subvenu à ses besoins ?
un étranger peut toujours être expulsé du territoire pour menace grave ou très grave à l'ordre public(par exemple étranger auteur d'un délit ou d'un crime : proxénétisme, trafic de drogues, détention illégale d'armes, meurtre, activités à caractère terroriste...).

cdt

Par **vodka23**, le **05/04/2014** à **00:20**

Oui cher monsieur j ai bien dit un homme formidable et je le répète il a reconnu sa fille elle n etait en manque de rien avec tout l'argent qu il a donne à la mere de sa fille il aurait pu avoir 3 maisons il a fait 3 ans pour rien on l a condanne car il avait la meme chemise que le voleur de ce restaurant, vous savez Monsieur les escrocs ne ont pas forcément tous en prison malheureusement.Comme vous dites ni son epouse ni sa fille ne veulent le revoir, je n ai

jamais dis ça sa fille le contactait par tel mais en n° masque alors qu'il lui envoyait la pension alimentaire. Sa femme a même porté plainte alors qu'il était en prison pour menace alors qu'il ne connaît même pas où elle habite et n'a aucun numéro de tel pour les joindre. Sa fille avait de très bon rapport avec son père, et rien de ce que vous dites est exact, des erreurs judiciaires ils y en ont eu beaucoup en France. Mais quand un père veut voir sa fille il en a le droit il veut simplement la voir il ne veut pas l'enlever pour l'emmener en Algérie elle connaît ses GP d'Algérie elle parle même l'espagnol elle y a vécu avec son père et sa mère elle a eu une enfance heureuse. Maintenant sa mère vit avec un Tunisien lui a fait 2 gosses. Et lui ne peut pas voir sa fille trouvez-vous cela normal, je demande des conseils que peut-il faire vous n'êtes pas là pour le juger et tout ce que vous avez noté sur votre message est exact, je pensais avoir une meilleure réponse merci

Par **domat**, le **05/04/2014** à **00:40**

bjr,

il ne faut pas poser une question sur un forum juridique en espérant obtenir la réponse qui vous convienne ou vous arrange.

on répond ce que dit le droit.

je ne juge pas votre ami puisque un tribunal l'a déjà fait.

si cet homme a été condamné, c'est qu'un tribunal l'a reconnu coupable selon la loi française.

et l'appel est toujours possible si le premier jugement ne convient pas à une partie voir un pourvoi en cassation.

un étranger peut toujours être expulsé pour menace à l'ordre public.

si vous voulez aider votre ami il faut lui trouver un avocat spécialiste en droit des étrangers.

cdt